

Son premier soin fut de suppléer à son inexpérience en s'entourant des conseils des évêques suffragants de sa métropole et des prélats les plus éminents des provinces voisines. Pour cela, il convoqua un synode qui s'ouvrit à Lyon le dimanche 15 août, jour de l'Assomption de la vierge, en 949. *Jeterius*, archevêque suppléant d'Arles (1), *Hildebold*, évêque de Chalon, *Maynbold*, de Macon, *Godeschalch*, évêque du Puy en Velay (2), et un grand nombre d'autres évêques et abbés y assistèrent (3) et délibérèrent sur les principaux actes qui signalèrent les premières années du gouvernement spirituel de ce jeune métropolitain (4),

Burchard I^{er} fut le restaurateur du monastère de Savigny, que les Hungres avaient incendié avec tous les actes de propriété de cette communauté, perte d'autant plus grande que, dans ces siècles reculés, les divers droits de propriété des corporations et des familles dépendaient exclusivement du texte même des contrats et des titres, auxquels les lois ne suppléaient point. L'archevêque fit rechercher, par voie d'enquête, les biens et les revenus qui avaient appartenu à cette abbaye, et ordonna qu'ils lui fussent restitués. Il donna à l'abbé Badinus une règle pour le rétablissement de la discipline dans sa communauté dispersée et accorda, en outre, à celle-ci le droit perpétuel d'élire librement son abbé (5).

(1) *Jeterius* occupa le siège d'Arles intérimairement, pendant que *Manassés* tenait celui de Milan (en 948 et 949) (ex Muratori Ann. d'Italia, t. VIII, p. 57).

(2) Ce *Gothescalc*, qui signa *Gotescalcus An. Epis.*, et qu'on a pris pour un évêque de Lausanne (ou Avenches) occupa le siège du Puy en Velay (Anniciensis), dès l'an 937 à 955.

(3) Voyez Chifflet, *Histoire de Tournus*, 1^{re} P., p. 282.

(4) Ce prélat rappelle les résolutions prises par le synode dans plusieurs de ses chartes. (Voy. *Gallia christiana*, t. IV, pp. 72 et 74).

(5) Voy. le diplôme publié par Chifflet (*Histoire de Tournus*, 1^{re} P., p. 282).

Le Cartul. manuscrit de l'abbaye de Savigny en Lyonnais (Biblioth. de Lyon, n° 1471, portef. 11) renferme, outre la date du synode de Lyon (15 août 949) qui y est rappelé, les notes chronologiques de l'expédition de la charte: «*Datum per manum Christianis sacerdotis et monachi, jussu Eil-*